

## Isolation. Comment prévenir les arnaques

Face à l'augmentation d'escroqueries constatées dans le secteur de l'isolation, les associations se regroupent pour faire face au phénomène.



De gauche à droite, Frédérique Huard, Marc Jaouen, Marie-Laure Lamy Franck Robidou, Catherine Meillat. (Photo Chloé Le Cornic)

Avec la crise, des démarcheurs en isolation, peu scrupuleux, ont trouvé le bon filon pour s'enrichir et proposent aux particuliers en proposant d'isoler des maisons à bas prix. « Ce sont de très bons commerciaux », prévient Franck Robidou, représentant d'Approche Écohabitat, association pour la défense de la construction d'habitation écologique. La prochaine étape pour eux est de faire signer un devis. C'est là que les soucis débutent. « Le problème

de ces entrepreneurs se situe dans leurs techniques de travail qui consiste à isoler les combles par soufflage. Les entreprises enlèvent quelques ardoises du toit ou créent un trou dans le placoplâtre et incorporent l'isolation grâce à un appareil de soufflage. Le travail est fait à l'aveugle, seule une petite partie de l'habitation est correctement isolée, les normes ne sont pas respectées et les risques d'incendie et de champignons élevés », explique

Marc Jaouen, autre représentant d'Approche Écohabitat.

### Une maison brûlée

Il y a un an, un couple de clients de Franck a fait l'erreur de faire confiance à l'une de ces entreprises. Peu de temps après les travaux, la maison a brûlé suite à un contact entre l'isolation et les fils électriques. « C'est bien pour cela qu'il est interdit de remplir par soufflage quand on n'a pas la visibilité nécessaire », rajoute-t-il.

### Conseils et aide gratuits

La CLCV (Confédération du logement et du cadre de vie), la CSF (Confédération syndicale des familles), Approche Écohabitat et l'organisme Aloen (Agence locale de l'énergie) se sont regroupés afin de lutter contre ces fraudes. Ces organismes offrent leurs conseils gratuitement et proposent leur aide en cas de litiges avec des démarcheurs frauduleux.

« Il faut poser un maximum de questions à l'entrepreneur pour s'assurer qu'il connaît vraiment le métier », indique Mary Laure Lamy, directrice de l'agence Aloen. « Il ne faut pas oublier qu'il existe un délai de rétractation de sept jours qui permet d'annuler l'engagement pris », précise Frédérique Huard, présidente de la CLCV. L'agence Aloen a mis un Numéro vert à disposition pour prendre rendez-vous ou être conseillé en ligne (0805.203.205 du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30).

### > Contacts

Tel CLCV : 02.97.89.65.09  
du lundi au jeudi  
de 9 h 15 à 12 h 15.  
Tél CSF : 02.97.21.56.26